

POUR LE SECOND DEGRÉ

La démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications est une impérieuse nécessité sociale, humaine et économique pour la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Aujourd'hui, les politiques éducatives et budgétaires, avec leur cortège de réformes et de suppressions massives de postes, ont placé l'École et le Second degré dans une situation dramatique. Transformations radicales de la conception des métiers de l'Éducation, remise en cause des statuts, déréglementations tous azimuts accompagnent dégradation des conditions de travail, alourdissement de la charge de travail, dégradation des conditions d'apprentissage, réduction de l'offre de formation et aggravation des inégalités scolaires et sociales. Dans le même temps, la crise du recrutement d'une ampleur nouvelle qui frappe le Service Public d'Éducation menace son avenir.

La poursuite d'une telle politique serait dramatique pour l'avenir de la jeunesse et du pays.

Il est aujourd'hui urgent et indispensable de mettre en œuvre une autre politique éducative, en rupture avec celle menée ces dernières années, une politique qui redonne la priorité à l'Éducation et assure l'égalité sur tout le territoire, ambitieuse pour l'avenir du Service Public d'Éducation, pour ses personnels, et pour la jeunesse de notre pays.

Le SNES-FSU est porteur d'un projet éducatif de démocratisation axé sur un second degré cohérent qui amène toute une génération à l'acquisition d'une large culture commune et d'une qualification par une prolongation de la scolarisation jusqu'à 18 ans dans une des trois voies du lycée. Il appelle à mettre en œuvre cette rupture et à réaliser cette ambition par l'adoption d'un plan d'urgence pour la rentrée 2012, incluant un collectif budgétaire, première étape d'un plan d'ampleur de reconstruction du second degré débattue dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation, celle de 2005 devant être abrogée.



UN PLAN D'URGENCE POUR LA RENTRÉE 2012

→ Mettre fin aux suppressions de postes

- Rompre avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- Rétablissement des postes dans les établissements les plus en difficulté.
- Réemploi de tous les non titulaires et titularisation de ceux qui ont le plus d'ancienneté.

→ Assurer les recrutements pour l'avenir

- Engager, pour les stagiaires, la diminution de la part du service assuré en responsabilité devant les élèves.
- Mettre en place des prérecrutements sur plusieurs niveaux de la formation universitaire.
- Alléger fortement le service des AED qui se destinent aux métiers de l'éducation.

→ Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Abandonner le projet d'évaluation des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation, ou l'abroger s'il a été publié.

- Respecter les statuts des personnels et mettre fin aux tentatives de les contourner ou d'en limiter la portée.
- Supprimer le délai de carence.
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires.

→ Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires

- Stopper la libéralisation de la carte scolaire.
- Abandonner le programme Éclair.
- Abandonner le Livret Personnel de Compétences et « *les écoles du socle* ».
- Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et mettre fin au tronc commun des Premières générales.
- Arrêter la réforme des séries de la voie technologique du lycée.
- Moratoire sur l'application de la loi sur la Formation tout au long de la Vie à l'Éducation nationale et arrêt des fermetures de CIO, abrogation des mesures nouvelles modifiant les conditions de recrutement des CO-Psy.
- Abandon de la transformation des GRETA en GIP.



UN PLAN DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

→ Développer l'emploi public dans le second degré

- Planifier le rétablissement des postes supprimés au cours des dix dernières années.
- Établir un plan de titularisation.

→ Assurer les recrutements pour l'avenir

- Rétablir une véritable année de stage des lauréats des concours de recrutement et assurer une entrée dans le métier plus progressive.
- Décider un plan pluriannuel de recrutement.
- Planifier la mise en place de prérecrutements à tous les niveaux de la formation universitaire, et donner aux AED une réelle possibilité de poursuivre des études pour préparer les concours.

→ Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Améliorer les conditions de travail des personnels, notamment en limitant le nombre d'élèves par classes à encadrer et en y incluant du temps pour le travail collectif, la concertation.
- Mettre fin aux pouvoirs accrus du chef d'établissement. Refuser les méthodes managériales de gestion des personnels, qui entravent un véritable travail collectif et mettent les personnels en concurrence.
- Revaloriser nos salaires par le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconstruction de nos grilles indiciaires avec des retombées pour les retraités et l'indexation du point d'indice sur le coût de la vie.
- Développer la médecine de prévention en recrutant notamment des médecins en nombre suffisant.
- Assurer une formation initiale et continue des personnels, de haut niveau, en lien avec la recherche.

→ Élaborer une nouvelle loi d'orientation

- Engager un large débat sur les leviers pour parvenir à une mixité sociale et scolaire dans les établissements et refonder l'éducation prioritaire, à l'opposé des principes qui président au dispositif Éclair.
- Refonder le collège en abandonnant sa structuration par le socle commun et en confortant sa place dans le second degré.
- Remettre à plat la réforme de la voie générale du lycée en actant le retour à une définition nationale des horaires disciplinaires, le maintien du caractère national et anonyme du baccalauréat et la fin de la mise en concurrence des disciplines et des établissements.
- Remettre à plat la réflexion sur l'avenir des séries industrielles et de laboratoire.
- Reprendre le débat sur les contenus enseignés assurant une continuité des enseignements de second degré, les pratiques pédagogiques et éducatives, les conditions matérielles d'enseignement et de la vie scolaire qui permettent de faire entrer tous les élèves dans la culture scolaire commune du XXI^e siècle et donner l'envie d'apprendre.
- Renforcer le Service Public d'orientation de l'Éducation nationale en réaffirmant la contribution des CO-Psy et des DCIO à la réussite scolaire.

Le SNES organisera des États généraux du Second degré à l'automne 2012 dans le cadre du débat public qu'il revendique pour l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'École.

